

Ressources humaines

La reconnaissance statutaire des documentalistes est-elle possible ?

22.10.12 - 17:35 - HOSPIMEDIA | **Pourquoi l'appel des documentalistes en santé à plus de reconnaissance n'est-il jamais entendu ? Une fois de plus, le Réseau national des documentalistes hospitaliers demande une revalorisation du statut en l'absence de catégorie A pour la profession dans la fonction publique hospitalière.**

Comme un leitmotiv, la problématique de la revalorisation des documentalistes hospitaliers a de nouveau été soulevée à l'occasion des journées du Réseau national des documentalistes hospitaliers (RNDH) réuni à Paris les 18 et 19 octobre. En assemblée générale vendredi matin, les adhérents du réseau ont donc adopté une motion pour autoriser leur association à demander par courrier au nouveau gouvernement en place l'harmonisation des statuts des documentalistes santé relevant de la fonction publique d'État, territoriale et hospitalière. Pour cette dernière, il n'existe toujours pas de catégorie A spécifique aux documentalistes contrairement aux deux autres fonctions publiques. Certains responsables de services hospitaliers de documentation ont donc été recrutés comme contractuels ou sous le grade d'attaché d'administration hospitalière (AAH). Ce n'est pas la première fois que le réseau déplore cette situation (lire aussi notre [article du 17/10/2011](http://abonnes.hospimedia.fr/articles/vingt_ans_d_evolution_et_toujours_pas_de_reconnaissance) (http://abonnes.hospimedia.fr/articles/vingt_ans_d_evolution_et_toujours_pas_de_reconnaissance)). Mais cette demande renouvelée depuis plusieurs années est toujours restée lettre morte alors qu'elle semble légitime. Paradoxalement, la profession n'a cessé d'évoluer, s'inscrivant pleinement dans la recherche de l'amélioration des pratiques et de la qualité des soins. Les documentalistes ont par exemple un rôle important à jouer dans les conférences de consensus ou dans le cadre des certifications, relève Armelle Martin, présidente du réseau, répondant pendant les journées du RNDH aux questions d'Hospimedia.

Fiche métier en suspens

À ce manque de reconnaissance statutaire, s'ajouterait un problème d'effectifs. De nombreux postes ne seraient pas pourvus et certains départs à la retraite non remplacés, ce qui n'est pas pour aller dans le sens d'une meilleure reconnaissance des professionnels. Par ailleurs, en mars dernier, le RNDH a transmis à la DGOS ses propositions de renouvellement de la fiche métier des documentalistes soulignant tout particulièrement les évolutions du métier et l'importance de la problématique "formation" dans la fonction de documentaliste aujourd'hui. Il faut dire que plus de la moitié des adhérents du RNDH (52%) exercent dans les Instituts de formations en soins infirmiers (IFSI). Pour l'instant, le réseau n'a reçu aucun retour à ce sujet, a indiqué Armelle Martin. En illustration aux changements du métier, les interventions sur le mind-mapping ou les outils du web 2.0 présentées le 18 octobre proposent de nouvelles approches. Si de nombreux logiciels libres de droit sont disponibles, il reste souvent à trouver les budgets pour équiper en matériel électronique les documentalistes, ajoute la présidente.

Le poids des activités méta-fonctionnelles

Autre difficulté évoquée : connaît-on vraiment toutes les activités des adhérents du RNDH ? Invité à s'exprimer le vendredi sur les tâches des documentalistes en santé Marc Nagel, chercheur en sciences de l'éducation, a mené du 6 septembre au 2 octobre 2012 une enquête en ligne sur le site du RNDH et du Réseau national documentaire de l'enseignement agricole (RENADOC). Il a en effet comparé les réponses des documentalistes en santé à celle des documentalistes de l'enseignement agricole pour faire ressortir les spécificités des deux professions (voir l'intégralité des [réponses](http://www.17marsconseil.fr/mais-que-font-donc-les-documentalistes/) (<http://www.17marsconseil.fr/mais-que-font-donc-les-documentalistes/>)) sur le site du réseau de

conseil dont il est le dirigeant 17 Mars Conseil). Dans son enquête, le chercheur a souhaité distinguer les activités fonctionnelles, cœur de métier des activités des documentalistes, de celles qualifiées de méta-fonctionnelles qui représentent la part souvent invisible du métier. En commentaire, Marc Nagel a souligné que cette part cachée non orientée directement vers la production était la plus forte, deux tiers du temps des documentalistes y seraient selon lui consacrés. On trouve au rang des activités méta-fonctionnelles par exemple : la rédaction des dossiers de subvention, l'accompagnement des usagers à se repérer dans les locaux de l'établissement, le montage de projets interdisciplinaires avec des collègues, la maintenance des appareils de reprographie ou encore la gestion du planning de réservation des salles. Autant de tâches qui pourraient être qualifiées de secondaires mais qui peuvent faire la différence, contribuant selon le chercheur à la "*performance globale du documentaliste*". Malheureusement, les professionnels ne sont jamais évalués sur ces actions méta-fonctionnelles et au contraire ils ne les mettent jamais en avant car ils ont l'impression qu'elles parasitent leurs missions premières de production. Il semble donc que les documentalistes soient irrémédiablement confrontés à la problématique de la reconnaissance de leurs activités en même temps que se pose la question de la reconnaissance de leur statut.

Lydie Watremetz

Tous droits réservés 2001/2012 - HOSPIMEDIA

Les informations publiées par HOSPIMEDIA sont réservées au seul usage de ses abonnés. Pour toute demande de droits de reproduction et de diffusion, contacter HOSPIMEDIA (copyright@hospimedia.fr). Plus d'information sur le copyright et le droit d'auteur appliqués aux contenus publiés par HOSPIMEDIA dans la rubrique conditions d'utilisation.